

## Enfants et jeunes en situation de handicap : pour un accompagnement global

### Déclaration du Groupe CFTC

La France, comme beaucoup d'autres pays, a ratifiée en 2010, la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées. Notre pays, poussé par les citoyens, a voté différentes lois sensées améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Mais le chemin est souvent long et même trop long pour que les actes suivent.

Pour les enfants, les jeunes et les parents, cet avis est un élan important pour que des actes concrets permettent que la « normalité » de la vie soit la « *normalité* » pour tous.

Un des points forts de cet avis est l'accompagnement des familles. Elles nous disent être constamment en recherche de conseils, de renseignements. Elles sont ballotées entre les avis médicaux, les lieux éducatifs, les centres de soin, les administrations...

Pour le CESE, la priorité est déjà le repérage du handicap et de mettre en place un accompagnement précoce des enfants et des familles.

L'information vers les familles est essentielle. Connaître le trouble, les évolutions possibles, les accompagnements envisagés, la prise en charge financière, l'orientation tout en respectant au mieux leurs souhaits.

Tout doit être réorganisé pour simplifier l'organisation de la prise en charge de ces enfants. Le CESE préconise la création d'un portail numérique unique « *enfance et handicap* ». Les parents ont besoin, quels que soient leur situation et leur lieu d'habitation, d'être guidés, renseignés 24/24. Pour se faire, une véritable coordination entre les professions de l'éducation et du médical permettrait de faire gagner un temps précieux à tous ces enfants. Par conséquent, la CFTC soutient la préconisation 6 réclamant un plan d'accompagnement global.

Autre point fort, le droit à l'éducation, dans une école aménagée, accueillante, inclusive, avec des professionnels spécialisés pour chaque enfant en situation de handicap.

Pour que cette école soit celle de tous, il faut donner le temps nécessaire aux équipes pédagogiques pour se former à des situations particulières et ainsi être plus à l'aise avec les enfants et les parents.

Les parents doivent aussi faire face à des frais supplémentaires en matière de soins. Le CESE préconise une plus grande couverture par l'assurance maladie de certaines consultations indispensables comme l'ergothérapie, la psychomotricité, la psychologie et ceci depuis le plus jeune âge afin de donner toutes les chances d'amélioration possible.

Nous avons été sensibles au témoignage d'une personne auditionnée qui avait pu scolariser sans aucune difficulté, ses 2 enfants en situation de handicap à Londres dans une école « *normale* ». Quelques années plus tard de retour en France, l'accueil de ses enfants s'est avéré compliqué voire impossible dans une école « normale ». Ces enfants avaient fait énormément de progrès en Angleterre ... quel gâchis !

Vous l'aurez compris pour que chaque enfant puisse avoir sa vraie place parmi nous, la CFTC votera cet avis